

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/08/2025 - 25675 - 2012 B 03191 - 752 795 054 - ALIGE IMMOBILIER

Imprimé 2065 du 18/05/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
		Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes	
		Déclaration néante	
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		5 rue du coteau	
adresse du siège social		94260 Fresnes (94260) FR	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :			
l'État de résidence		le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
Forme juridique de l'entité du groupe		Désignation de l'entité du groupe	
Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe			
Complément de distribution de l'entité du groupe			
Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe			
Code postal de l'entité du groupe		Ville de l'entité du groupe	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	

DEPÔT AU GREFFE DU
 TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
 LE 22 AOUT 2025
 SOUS LE N° 25 675

Compte cert. fis. conforme extrait du site "impot. gouv. fr"

Fresnes, le 20-08-2025

Le Gérant - Genevieve CIOTTA



ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :	Tél :	
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :	Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément		
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 18/05/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15 %			
Déficit			4 977
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			

Imprimé 2033A du 18/05/2024

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ						
						Formulaire néant
ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028		030		
Immobilisations financières (1)		040	800	042		800
Total I (5)		044	800	048		800
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	53 719	070		53 719
	Autres (3)	072	85	074		85
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	2 564	086		2 564
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	56 368	098		56 368
Total général (I + II)		110	57 168	112		57 168
PASSIF						Exercice N NET
Capitaux propres						
Capital social ou individuel						120 10 000
Écarts de réévaluation						124
Réserve légale						126
Réserves réglementées						130
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants						131) 132
Report à nouveau						134 -294
Résultat de l'exercice						136 -4 977
Subventions d'investissement						137
Provisions réglementées						140
Total I						142 4 729
Provisions pour risques et charges						Total II 154
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées						156 52 439
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164
Fournisseurs et comptes rattachés						166
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169 172
Comptes courants d'associés						173
Autres dettes						175
Produits constatés d'avance						174
Total III						176 52 439
Total général (I + II + III)						180 57 168

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 18/05/2024

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE											
									Formulaire néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE									Exercice N		
Produits d'exploitation											
Ventes de marchandises					209			210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215			214			
	services				217			218			
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232			
Charges d'exploitation											
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)								240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	meublé		immobilier			242	1 440		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243)		244			
Rémunérations du personnel								250			
Charges sociales								252			
Dotations aux amortissements								254			
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI								255			
Dotations aux provisions								256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)								264	1 440		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-1 440		
Produits et charges divers											
Produits financiers								(III)	280		
Produits exceptionnels								(IV)	290		
Charges financières								(V)	294	3 537	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348						
Impôts sur les bénéfices								(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	-4 977		

B - RÉSULTAT FISCAL						1	2
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	314 4 977
Réintégrations							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles						322	
Impôts et taxes non déductibles						324	
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Déductions							
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)						986	
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)						987	
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)						127	
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindécies)						138	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)						981	
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)						989	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)						991	342
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)						992	
Investissements et souscriptions outre-mer						344	
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)						345	
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)						993	
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 354 4 977
Déficits							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356	
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 372

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033D du 18/05/2024

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES						Formulaire néant	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Provisions réglementées								
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
	Provisions pour dépréciation								
	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
	Fonds commercial					681		683	
	Autres immobilisations incorporelles					700		705	
	Terrains					710		715	
	Constructions					720		725	
	Installations techniques, matériel et outillage					730		735	
	Installations générales, agencements et aménagements divers					740		745	
	Matériel de transport					750		755	
	Autres immobilisations corporelles					760		765	
	TOTAL					770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
	TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)								780
II DÉFICITS REPORTABLES									
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	294
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982 bis	
	Nombre d'opérations sur l'exercice							982 ter	
	Déficits imputés							983	
	Déficits reportables							984	5 271
	Déficits de l'exercice							860	4 977
	TOTAL des déficits restant à reporter							870	5 268
III DIVERS									
	Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

Imprimé 2033E du 18/05/2024

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE			
			Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1 440	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152	1 440	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	-1 440
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	1
	dont apprentis 657	
	dont handicapés 651	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 18/05/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)					2033F
					Formulaire néant
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	100
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre et Nom patronymique		CIOTTA Génoveffa			
Nom marital	CIOTTA	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	100
Date de naissance		N° Département		Commune	ANTONY
Adresse (N°, type et libellé voie)		22 RUE PAUL LANGEVIN ANTONY			
Code Postal	92160	Commune	ANTONY	Pays	

Imprimé 2033G du 18/05/2024

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905	1	Formulaire néant		
Forme juridique	SCICV	Dénomination	14 LB PROMOTION		
Numéro SIREN (si société établie en France)	753173673		% de détention	10,00	
Adresse :	5 rue du coteau				
Code Postal	94260	Commune	Fresnes (94260)	Pays	

Imprimé 3030 du 18/05/2024

Examen de conformité fiscale						3030
Compte-rendu de mission						
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA STRUCTURE PRESTATAIRE						
Identification du prestataire (Dénomination, Adresse, Siren)					, , , ,	
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CLIENT						
Identification du client	Identification du client (Dénomination, Adresse, Siret)					, , ,
	Numéro d'identification du client					
Mode d'exercice	Individuel ou Sociétal					
	Nombre d'associés					
	Date d'option pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés					
Identification du conseil	Dénomination, Siren et adresse du conseil					, , ,
	Département d'exercice					
	Profession en charge de l'ECF					
	Si "Autres" précisez					
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉCLARATIONS EXAMINÉES						
Date de réception de la déclaration de résultats	18/05/2024	Période d'imposition	du	01/01/2023	au	31/12/2023
Résultat déclaré						-5 195
Date d'établissement du compte-rendu par le prestataire	17/05/2024	S'il s'agit d'un compte-rendu de mission rectificatif, cocher la case ci-contre :				
Montant du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice (HT)						
Comptabilité tenue TTC ou HT						
Activité non soumise à la TVA						
Assujettissement partiel						
Nom et qualité du signataire				à		le
COMPTE-RENDU DE MISSION						
Coordonnées de votre correspondant au sein de la structure prestataire						,
EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE						

Conclusions générales	
Absence d'anomalie	
Absence d'anomalie après régularisation	
Transmission d'une ou des déclarations rectificatives à notre demande	
Déclaration de résultats - Demande de régularisation avec incidence sur le résultat imposable	
Montant de la rectification	
Déclaration(s) de taxes sur le chiffre d'affaires	
Demande de rectification avec incidence sur la TVA collectée - Montant de la rectification	
Demande de rectification avec incidence sur la TVA déductible - Montant de la rectification	
Présence d'anomalies non régularisées	
Présomption de fraude ou de dissimulation	
EXAMEN DES POINTS DU CHEMIN D'AUDIT	
1 - Conformité du fichier des écritures comptables (FEC)	
Point d'audit non applicable	
Le fichier des écritures comptables (FEC) est-il conforme ou non-conforme ?	
L'entreprise entre-t-elle dans le champ d'application du I de l'article A 47 A-1 du LPF ?	
Conformité structurelle (anomalies réelles relevées par TestComptaDemat) ?	
Type d'anomalies relevées	
2 - Qualité comptable du FEC au regard des normes comptables	
Point d'audit non applicable	
La qualité comptable du FEC au regard des normes comptables est-elle conforme ou non-conforme ?	
Des anomalies ont-elles été relevées ?	
Type d'anomalies relevées	
3 - Logiciel ou système de caisse	
Point d'audit non applicable	
Le logiciel ou système de caisse est-il conforme ou non-conforme ?	
L'entreprise entre-t-elle dans le champ d'application ?	
Si l'entreprise entre dans le champ d'application :	Certification INFOCERT
	Certification LNE
	Attestation
Type d'anomalies relevées	
4 - Mode de conservation des documents	
Point d'audit non applicable	
Le mode de conservation des documents est-il conforme ou non-conforme ?	
Les processus examinés sont-ils conformes à la législation ?	
Type d'anomalies relevées	

5 - Régime d'imposition		
		Point d'audit non applicable
Le régime d'imposition est-il conforme ou non-conforme?		
En matière d'imposition des résultats	Nature d'imposition des résultats	
	Anomalies relevées ?	
	Type d'anomalies relevées	
	Régime d'imposition des résultats	
	Société tête de groupe ou membre d'un groupe	
	Anomalies relevées ?	
	Type d'anomalies relevées	
En matière de TVA	Régime de TVA	
	Anomalies relevées ?	
	Type d'anomalies relevées	
6 - Règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal		
		Point d'audit non applicable
Les règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal sont-ils conformes ou non-conformes ?		
		Montant total déclaré
		Montant examiné dans le cadre de l'ECF
		Anomalies relevées ?
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise :		
		Type d'anomalies relevées
		Montant des anomalies
7 - Règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal		
		Point d'audit non applicable
Les règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal sont-ils conformes ou non-conformes ?		
		Montant total déclaré
		Montant examiné dans le cadre de l'ECF
		Anomalies relevées ?
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise :		
		Type d'anomalies relevées

		Montant des anomalies			
8 - Règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal					
		Point d'audit non applicable			
Les règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal sont-ils conformes ou non-conformes ?					
		Montant total déclaré			
		Montant examiné dans le cadre de l'ECF			
		Anomalies relevées ?			
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise :					
		Type d'anomalies relevées			
		Montant des anomalies			
9 - Qualification et déductibilité des charges exceptionnelles					
		Point d'audit non applicable			
La qualification et la déductibilité des charges exceptionnelles sont-elles conformes ou non-conformes ?					
		Montant total déclaré			
		Montant examiné dans le cadre de l'ECF			
		Anomalies relevées ?			
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise :					
		Type d'anomalies relevées			
		Montant des anomalies			
10 - Règles d'exigibilité en matière de TVA					
		Point d'audit non applicable			
Les règles d'exigibilité en matière de TVA sont-elles conformes ou non-conformes ?					
		Présence de secteurs d'activités distincts ?			
Présenter la méthode ou les critères retenus par l'entreprise :					
TVA collectée	Anomalies relevées en matière de TVA collectée ?				
	Montant des anomalies en matière de TVA collectée				
TVA déductible	Anomalies relevées en matière de TVA déductible ?				
	Montant des anomalies en matière de TVA déductible				
		Type d'anomalies relevées			
APPRÉCIATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EXAMINÉES					
Doute sérieux sur pièces justificatives - Assiette imposable sur laquelle porte le doute					
TVA		Montant		Déclaration de résultats	Montant
Précisions sur le(s) document(s)					
Précision sur le document		Référence		Nature	Date
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES					